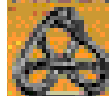


FNEEO



CSN

CARNETS

Revue de la Fédération nationale des enseignants et des enseignants de l'enseignement secondaire (FNEEO-CSN) - numéro 1 - septembre 2004

Création d'un ordre professionnel Au-delà des illusions



mot DU PRÉSIDENT

Journée mondiale des enseignantes et des enseignants

Très bientôt, le 5 octobre, sera célébrée la Journée mondiale des enseignantes et des enseignants dans plus d'une centaine de pays. Cela représente une occasion unique de faire valoir l'importance de l'éducation et le rôle social des enseignantes et des enseignants. Sous le thème mis de l'avant par l'Internationale de l'éducation (IE) cette année, Les enseignants suscitent le dialogue chaque jour, la FNEEQ soulignera cet événement.



Heureuse coïncidence, un colloque sur la précarité dans l'enseignement supérieur aura lieu au même moment à Montréal. Cette activité est organisée par la COCAL (Coalition of Contingent Academic Labour), une coalition de syndicats et d'associations de professeurs d'Amérique du Nord préoccupée par la précarisation croissante de l'emploi dans l'enseignement supérieur. La FNEEQ, très active au sein de cette coalition, veillera

alors à faire connaître ses positions et à diffuser le message le plus percutant possible sur la condition enseignante.

Cette préoccupation sera sûrement abordée lors des prochaines négociations. Nous devons maintenant constater qu'à la suite des consultations menées le printemps dernier, la convention collective des enseignantes et des enseignants de cégep de la FNEEQ ne sera pas prolongée, contrairement à celles de la majorité des salarié-es du secteur public. Nous procéderons donc au dépôt de nos demandes sectorielles au plus tôt cet automne.

De plus, le lancement du processus de négociation sectorielle devra également se conjuguer avec des travaux entourant deux autres sujets, soit l'administration de l'enquête élaborée dans le cadre des travaux sur l'équité salariale auprès des catégories mixtes et celui sur la structure salariale à laquelle nous a conviés le Conseil du trésor, à la suite de l'entente intervenue à la CSQ pour les enseignantes et les enseignants des commissions scolaires.

Bon nombre de syndicats dans les établissements d'enseignement privés se retrouveront en négociation cette année et les conséquences des conclusions du secteur public sur l'équité salariale et la structure salariale des enseignantes et des enseignants risquent d'être déterminantes pour ces syndicats. En ce qui a trait aux syndicats de chargé-es de cours d'université, les premières échéances de conventions collectives surviendront prochainement, et les syndicats débattent déjà du type de coordination qu'ils établiront en vue de la prochaine grande ronde de négociation.

Faisons donc ensemble de la Journée mondiale des enseignantes et des enseignants une première action de mobilisation visant à revaloriser la profession enseignante dans toutes ses dimensions.

Solidairement,

Pierre Patry

sommaire

3

Ordre professionnel des enseignants
Au-delà des illusions

6

Les précaires de l'enseignement
supérieur se rassemblent :
COCAL V à Montréal

7

Éduquer pour combattre les préjugés
L'homosexualité et le droit
à la différence

10

Journée mondiale des enseignants
Enseigner c'est susciter le dialogue
chaque jour

12

La qualité de vie au travail

13

Mille et une façons d'apprendre
Séminaire sur la Politique de
formation continue et Semaine
québécoise des adultes
en formation

16

Le paradoxe d'une paie

17

Les TIC en enseignement
Vers une nécessaire
réorganisation du travail

19

Les Fneequeries

CARNets est la publication officielle de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN). La FNEEQ représente plus de 23 500 membres dans les cégeps, établissements privés et universités. Au Québec, elle est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

FNEEQ, 1601, avenue De Lorimier, Montréal (Québec) H2K 4M5
Téléphone: 514 598-2241 • Télécopieur: 514 598-2190
Site web: www.fneeq.qc.ca • Courriel: fneeq.reception@csn.qc.ca

Rédacteur en chef: Pierre Patry
Coordination et rédaction: France Désaulniers
Collaborations: Marie Blais, France Boudreault, François Cyr, Annick Gélneau, Denis Labelle, Francis Lagacé, Laval Rioux et Céline Twigg.
Photo de couverture: Alain Chagnon
Graphisme: Brunel Design
Impression: Les travailleuses et travailleurs syndiqués d'Impart Litho (division Trimocom) – Tirage: 11 000 exemplaires
Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec,
Bibliothèque nationale du Canada.

Au-delà des illusions

Au printemps dernier, l'Office des professions menait une vaste campagne de consultation auprès des différents acteurs du monde scolaire québécois afin de remettre un rapport au gouvernement au sujet de la pertinence de créer ou non un ordre professionnel pour les enseignantes et les enseignants. La requête, qui vise les secteurs d'éducation préscolaire, primaire et secondaire, fut adressée en 1997 à l'Office des professions par le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec, organisme regroupant une trentaine d'associations d'enseignants.

Céline Twigg

Coordonnatrice du regroupement privé

Qu'est ce qu'un ordre professionnel ?

La mission d'un ordre professionnel repose essentiellement sur la protection du public. Malgré une certaine croyance populaire, un ordre n'est pas une structure vouée à la défense de ses propres membres. En effet, les mécanismes d'encadrement, prévus par la loi, définissent les champs d'action d'un ordre professionnel en fonction de cette mission première. Un ordre professionnel doit établir les critères d'accès et de pratique de la profession afin d'assurer la compétence et l'intégrité des membres qui la composent.

Ainsi, un ordre doit élaborer et appliquer plusieurs règles portant notamment sur les conditions d'admissibilité, les spécialités, le code de déontologie, la formation continue, le contrôle disciplinaire, la pratique illégale, l'inspection professionnelle et l'usurpation de titres.

Dans l'éventualité de la constitution d'un ordre professionnel en éducation, un enseignant devra en être membre pour pouvoir enseigner et conséquemment payer des



Photo: Alain Chagnon

cotisations annuellement. En effet, l'ordre serait le seul responsable de la délivrance, du renouvellement, de la suspension ou de l'annulation de toute forme d'autorisation d'enseigner. En vertu de la loi, une telle entité a le devoir de procéder périodiquement à l'évaluation de ses membres enseignants par une inspection professionnelle qui pourrait prendre la forme, par exemple, d'examen ou de visites en classe. De plus, l'ordre a l'obligation de mettre sur pied un comité disciplinaire et un syndicat qui ont le pouvoir exclusif de traiter toutes plaintes déposées contre des enseignantes et des enseignants.

D'où vient la requête d'un ordre ?

Le projet de création d'un ordre professionnel des enseignantes et des enseignants s'inscrit dans un contexte où les conditions de travail des enseignants se sont détériorées depuis les vingt dernières années. En effet, après que le rapport Parent ait insufflé un vent de modernisation dans le réseau de l'éducation du Québec au cours des années 60 et 70 - faisant passer le caractère vocationnel de l'enseignement à la possibilité d'y faire carrière avec des conditions de plus en plus acceptables - le milieu sco-

laire a connu de nombreuses compressions budgétaires depuis le début des années 80. Au fil des ans, le travail des enseignants s'est alourdi, voire dégradé. Aux diminutions salariales, à l'augmentation de la tâche, aux nombreux contrôles, à la campagne de dévalorisation de la profession véhiculée par le gouvernement s'est juxtaposée une réalité de plus en plus complexe dépeinte par l'éclatement de la famille traditionnelle, par la crise des valeurs, par la diversité des cultures et par l'apprentissage en mosaïque. Voilà la situation avec laquelle un enseignant est désormais contraint d'exercer ses fonctions.

C'est avec ces données en toile de fond que le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIQ) pilote depuis près de cinq ans le projet de la création d'un ordre. Selon cet organisme, la création d'un ordre comblerait les lacunes du système actuel. Les différentes règles prévues à la loi du Code des professions viendraient, dit-on, répondre aux besoins de la profession en assurant la qualité des services offerts à la population. Les moyens d'action définis par l'ordre auraient un impact sur l'exercice de la profession, entre autres, au niveau de la reconnaissance, de la valorisation et de l'autonomie de la profession. Ce sont là les espoirs que font miroiter les tenants du projet. Mais qu'en est-il vraiment ?

La création d'un ordre : est-ce vraiment nécessaire ?

Dans leur mémoire conjoint présenté à l'Office des professions, la CSN et la FNEEQ partagent avec plusieurs le diagnostic d'une absence de reconnaissance sociale et professionnelle des enseignantes et des enseignants. Toutefois, la valorisation de la profession ne passe pas par la création d'un ordre ! Elle dépend plutôt de mesures axées sur la responsabilisation des personnes, l'autonomie professionnelle et la prise en charge par le milieu.

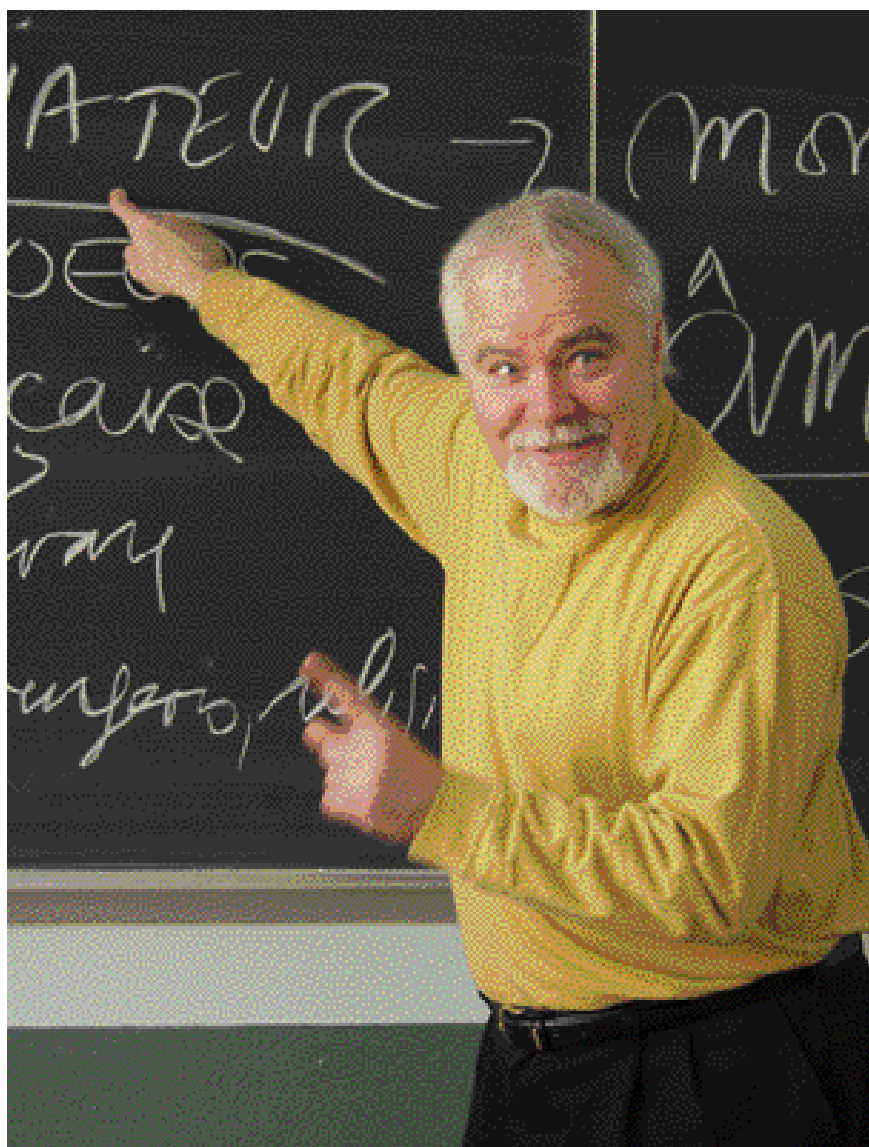


Photo: Alain Chagnon

Puisque la mission première d'un ordre est d'assurer la protection du public, cette entité ne peut que privilégier la mise en place de mesures de contrôle et de surveillance de la qualité des services offerts à la population. Or, l'acte d'enseigner est complexe, sans cesse soumis à l'évolution d'une clientèle scolaire de plus en plus exigeante. Il est chose courante maintenant qu'un enseignant doit répondre aux critiques des élèves, des parents et de la société. Faut-il-y ajouter celles d'un ordre professionnel ?

Bien qu'enseigner exige un apport personnel important de la part de l'enseignant, il est avant tout «un acte collectif et public où l'ensei-

gnant est en constante interrelation avec un groupe d'élèves»¹. Parallèlement, un élève est quotidiennement en relation avec plusieurs enseignants ou professionnels de l'éducation. La relation élève-enseignant est donc pluridirectionnelle et soulève par le fait même une problématique quant à l'application des mécanismes d'encadrement prévue par la loi du Code des professions. En réalité, cette relation élève-enseignant ne peut être associée à celle plus individuelle et confidentielle de l'aide exercée, par exemple, par un psychologue ou un médecin.

D'ailleurs, les différentes lois et réglementations actuelles suffisent

à assurer la qualité de l'enseignement dispensé dans le réseau scolaire. Plus précisément, la *Loi sur l'instruction publique* permet à toute personne de porter plainte au ministre contre un enseignant qui commet une faute grave pendant l'exercice de ses fonctions. À la lumière des observations reçues, le ministre peut révoquer ou suspendre l'autorisation d'enseigner. De plus, la majorité des conventions collectives prévoit le droit pour l'employeur de recourir à des mesures disciplinaires. Dans ces circonstances, quelle protection supplémentaire au public pourrait être apportée par la création d'un ordre ?

L'enseignement aux secteurs d'éducation préscolaire, primaire et secondaire est soumis à divers contrôles. Le régime pédagogique est défini par une législation. Le matériel didactique est approuvé par le ministre. Les résultats scolaires sont sanctionnés par le ministre. Le travail des enseignants est supervisé par une direction d'école. Les devoirs et les responsabilités d'un enseignant sont définis par la loi. La structure d'une école est généralement fondée sur une série d'instances démocratiques allant du comité d'élèves au conseil d'établissement ou au conseil d'administration en passant par le comité de parents. Dans ces circonstances, quel encadrement supplémentaire utile à la profession pourrait être apporté par la création d'un ordre ?

En vertu de la loi, pour assurer la compétence et l'intégrité de ses membres, l'ordre est le seul maître d'œuvre de l'accès à la profession.

Or, au fil des ans, le réseau de l'éducation s'est doté d'une structure qui encadre la formation des maîtres et qui autorise l'exercice de la profession. À titre d'exemples, c'est le ministère de l'Éducation qui veille aux politiques de formation et à l'agrément des programmes de formation initiale à l'enseignement. Ce sont les universités, par le biais des facultés d'éducation,

profession enseignante. Or, prétendre que l'appartenance à un ordre professionnel valorisera le statut professionnel de l'enseignant est pour le moins douteux. Créé avant tout pour la protection du public, un ordre n'est pas une entité à la défense de ses membres, est-il nécessaire de le rappeler. La reconnaissance sociale ne doit-elle pas plutôt reposer sur des assises qui privilè-



Photo: Alain Chagnon

qui établissent les règles d'admission à la formation initiale. C'est à la suite d'une formation de cent vingt crédits qu'une université recommande au ministère d'accorder à un candidat l'autorisation d'enseigner. Dans ces circonstances, quel critère supplémentaire à la formation actuelle pourrait être exigé à la suite de la création d'un ordre ?

Certes, depuis la consultation sur le projet de la constitution d'un ordre professionnel des enseignantes et des enseignants, un consensus s'est dégagé parmi les différents intervenants du système scolaire. Tous s'entendent pour reconnaître la dévalorisation de l'image de la

profession enseignante. Or, prétendre que l'appartenance à un ordre professionnel valorisera le statut professionnel de l'enseignant est pour le moins douteux. Créé avant tout pour la protection du public, un ordre n'est pas une entité à la défense de ses membres, est-il nécessaire de le rappeler. La reconnaissance sociale ne doit-elle pas plutôt reposer sur des assises qui privilè-

1. Commentaires présentés à l'Office des professions du Québec dans le cadre de la Consultation relative à la reconnaissance professionnelle des enseignantes et des enseignants / par la Confédération des syndicats nationaux et la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (avril 2002), p.9.

Les précaires de L'enseignement supérieur se rassemblent : COCAL V

Le colloque COCAL V : un nouveau défi / it's time for a new deal portera sur la précarité. Il se tiendra à Montréal, à l'Université Concordia, les 4, 5 et 6 octobre prochain. Le COCAL (Coalition of Contingent Academic Labor) est une coalition de syndicats et associations de professeur-es d'Amérique du Nord qui se préoccupe de la condition enseignante face à la précarité grandissante dans l'enseignement supérieur. La FNEEQ participe avec la CUPFA (Concordia University Part-Time Association) et l'ACPPU (Association canadienne des professeures et professeurs d'Université) à l'organisation de ce colloque.

Marie Blais,

coordonnatrice de regroupement université

François Cyr,

vice-président de la FNEEQ

Laval Rioux,

comité école et société

Le COCAL se réunit pour une cinquième fois. Des représentantes et représentants de la FNEEQ et le syndicat de chargées et chargés de cours de l'Université Laval ont assisté au précédent colloque tenu en 2001 à San Jose, Californie, et témoigné de la réalité québécoise de l'organisation des chargées et chargés de cours. Cette fois-ci, la délégation de la FNEEQ comprendra aussi des enseignantes et enseignants provenant des cégeps et d'établissements privés. La participation des enseignants des cégeps permettra la comparaison de leur situation avec celle des *Community Colleges* aux États-Unis. Le phénomène de la précarité s'y étend, appelant à une organisation de ces enseignantes et enseignants qui n'ont pas tous le droit à la syndicalisation dans les diverses juridictions des États-Unis.

D'un colloque à l'autre, les préoccupations de cette coalition s'élargissent. Une volonté de mondialiser les luttes se confirme. À Boston, en 1999, la coalition avait élaboré une liste de revendications (Boston Code). À San Jose, les membres ont organisé une semaine de visibilité



Photo: Alain Chagnon

nord-américaine intitulée *Campus Equity Week*, aux États-Unis et *Semaine des enseignantes et enseignants à statut précaire au Québec*. À cette occasion, la FNEEQ avait organisé des activités à la fois dans les cégeps et les universités.

Les grandes conférences du COCAL V s'inscrivent dans la thématique de la précarisation du travail en contexte de mondialisation et les aspects de cette précarisation dans l'enseignement postsecondaire. Les ateliers traiteront des sujets suivants : les stratégies de mobilisation, la négociation collective et les conditions de travail, la formation à distance, la stabilisation de l'emploi, l'intégration institutionnelle, les

avantages sociaux, les coalitions intersyndicales. Une activité de visibilité aura lieu au centre-ville, au Cégep du Vieux-Montréal et à l'UQAM.

Plusieurs membres de la FNEEQ présenteront des conférences témoignant de nos expériences d'organisation et de négociation, résumant le ainsi le fruit de nos luttes pour nos collègues canadiens, états-uniens et mexicains. Nous sommes particulièrement fiers de souligner que des représentants du Mexique participeront à l'événement pour la première fois, ce qui ouvre le COCAL aux collègues latino-américains.

Les négociations dans les universités du Québec se préparent. Celles dans les cégeps débutent également, la précarité des enseignants étant une préoccupation importante. De tels rassemblements permettent des échanges profitables et instaurent une solidarité réelle entre des luttes syndicales dans le contexte de la mondialisation néolibérale où trop souvent la précarisation du travail se développe au nom de la concurrence entre les institutions. Voilà une belle continuité avec le récent colloque de la FNEEQ de l'an dernier, tenu sous le thème *Des Amériques solidaires pour le droit à l'éducation*.▲

Éduquer pour combattre les préjugés

Lors du Conseil fédéral de mai dernier, la FNEEQ adoptait une politique concernant l'homosexualité et l'éducation. Cette politique vise à combattre l'homophobie, à aider les étudiantes et étudiants en difficulté avec leur orientation sexuelle et à promouvoir l'acceptation sociale de l'homosexualité.

Laval Rioux,
comité école et société

Francis Lagacé,
chargé de cours à l'Université de Montréal

La politique de la fédération concernant l'homosexualité s'inscrit dans le courant des débats sociaux pour la reconnaissance des droits des personnes gaies et lesbiennes. À cet égard, la CSN (et le Conseil central du Montréal métropolitain) a pris position en faveur d'une pleine reconnaissance des droits des parents de même sexe et de leurs familles. Entre autres, elle a appuyé l'adoption et a participé à l'amélioration de la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation*, laquelle loi fut adoptée unanimement par l'Assemblée nationale le 7 juin dernier.

On sait que, dans le milieu scolaire, on est particulièrement sujet à l'intimidation et à l'expression de l'homophobie. Pourtant, la Charte des droits et libertés considère l'orientation sexuelle comme un motif interdit de discrimination. D'ailleurs, les décisions des cours de justice ont clairement établi la responsabilité des administrations scolaires d'assurer un milieu de vie exempt de discrimination.

L'homophobie, tant à l'école que dans les milieux de travail, est la



Photo: Alain Chagnon

cause de stress, de dépression et d'idéation suicidaire. Une étude comme *Mort ou fif* réalisée par Michel Dorais montre que les adolescents homosexuels ou considérés comme tels courent six fois plus de risque de se suicider. Il s'agit d'un véritable problème de société auquel il faut s'attaquer en pointant la cause profonde, laquelle n'est pas l'homosexualité mais bien l'homophobie, c'est-à-dire l'intolérance et la violence à l'égard des gaies et lesbiennes ou des personnes présumées telles.

Nous avons constaté que les enseignantes et enseignants sont peu ou pas du tout préparés à faire face à cette réalité et qu'ils sont souvent désarmés lorsque les jeunes se confient à eux. Comme il existe des programmes visant à combattre le racisme et le sexisme, il est essentiel que les enseignantes et enseignants dis-

posent d'un programme d'action et de ressources appropriées à la réalité des gaies et lesbiennes.

La FNEEQ s'est donné le mandat d'établir une politique de promotion et de défense des droits des gaies et lesbiennes dont les grandes lignes ont été adoptées en conseil fédéral, puis de produire un guide d'intervention à l'usage de ses membres, lequel guide sera présenté au prochain congrès de la fédération. Les écoles et les collèges seront invités à adopter des directives afin de contrer toutes les attitudes et manifestations homophobes.

Une approche préventive est de rigueur. Les enseignantes et enseignants ont des devoirs à assumer dans de telles situations. Les parents ont des attentes à cet égard et la protection de leurs enfants est un

impératif pour nous, enseignantes et enseignants. Le guide d'intervention préparé sous la supervision du comité école et société fournira les outils nécessaires à cette tâche importante.

La fédération préconise aussi la formation de comités locaux de gais et lesbiennes dans les collèges et écoles, de même que dans les universités afin de promouvoir la politique, de sensibiliser les milieux et d'aider les personnes en difficulté. Actuellement, il existe peu de tels comités dans nos milieux de travail.

La FNEEQ agira auprès du ministère de l'Éducation pour promouvoir la présentation des réalités gaies et lesbiennes dans les manuels scolaires de même que dans les cours de formation civique et sociale. C'est le devoir des enseignantes et enseignants, à partir de références appropriées, d'inclure ces réalités dans leur enseignement. Les familles homoparentales sont de plus en plus nombreuses,

par exemple, c'est déjà une distorsion sociale inacceptable qu'elles soient absentes du discours officiel. Par ailleurs, la fédération appuie le concept d'une journée nationale contre l'homophobie sur le modèle de la semaine contre le racisme.

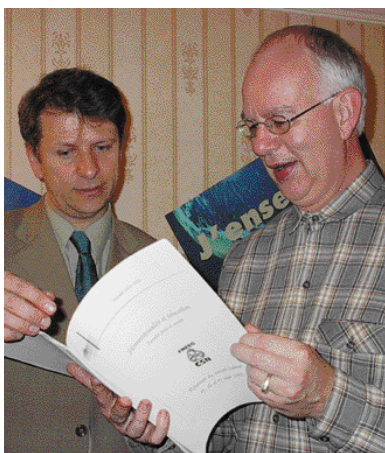


Photo: Alain Chagnon

Les membres de la FNEEQ qui participaient au conseil fédéral ont été très réceptifs au programme d'action proposé. Plusieurs ont témoigné des difficultés vécues actuellement dans leur milieu et de l'im-

portance d'une visibilité accrue des réalités gaies et lesbiennes afin que les jeunes gais et lesbiennes ou enfants de familles homoparentales ne vivent plus d'ostracisme. Le rôle de l'enseignante et de l'enseignant dans la lutte à l'homophobie est central, car c'est par eux que les valeurs de tolérance et de compréhension se transmettent aux jeunes.

Toutes les propositions du document énonçant la politique sur l'homosexualité et l'éducation ont été adoptées par le conseil fédéral. Le débat qui a accompagné cette adoption reflétait bien l'esprit de tolérance et d'ouverture que l'on cherche à instaurer dans les établissements d'enseignement québécois à l'égard de l'homosexualité et des droits des gais et lesbiennes. Mais, plus loin que la tolérance, il faudra passer à l'acceptation, seule véritable marque du progrès des idées.

Le texte de la politique est disponible dans les syndicats et sur le site de la FNEEQ.▲

UNE SIMPLE QUESTION DE DROIT et D'ÉQUITÉ

Pour Dominique Dubuc, enseignante de biologie au collège de Sherbrooke, ce sont particulièrement les jeunes qui bénéficieront des luttes menées pour la reconnaissance des conjointes et conjoints de même sexe. Et c'est du droit à vivre une relation amoureuse au grand jour dont on parle.

Changer les lois, c'est également contribuer à changer les mentalités. Dominique Dubuc revendique le droit au mariage, qui serait reconnu universellement. L'union civile, qui accorde aux homosexuels les mêmes droits qu'aux personnes mariées, ne s'applique en effet qu'au Québec.

En outre, la question des enfants lui tient à cœur. Elle-même mère de deux enfants, elle rappelle que la notion d'enfant illégitime n'existe plus depuis 1982



Photo: Archives La Tribune

des hôpitaux, etc. Et pour celles et ceux qui s'inquiéteraient, il importe de noter que des études scientifiques ont démontré que les enfants qui grandissent au sein de familles homosexuelles se développent de la même façon que ceux de familles hétérosexuelles...

Selon Dominique Dubuc, le rôle de la fédération et des centrales syndicales est prépondérant, parce que leur poids social est déterminant. Elle souligne qu'il ne s'agit pas d'une lutte pour une minorité, mais bien d'un combat qui aura des répercussions pour toutes et tous.

F. D.

La qualité de vie au travail

Les délégué-es réunis au congrès de juin 2000 ont réitéré leur intérêt pour un suivi sur le dossier «Santé mentale et organisation du travail». En effet, l'enquête auprès des enseignantes et des enseignants de niveau collégial menée au printemps 1999 avait démontré l'existence d'une problématique assez importante du côté de la santé mentale pour nous motiver à poursuivre les actions sur ce thème.

France Boudreault,

Comité santé-sécurité

Dans leur conclusion, les auteurs de l'étude mentionnaient que «*Les enseignants du collégial se retrouvent à la croisée des chemins. Ou ils s'orientent vers un épuisement professionnel qui est inévitable sans une prise en main, ou ils interviennent tout de suite pour entreprendre des changements personnels et organisationnels.*»

Une relance faite en janvier 2002 auprès des syndicats locaux, nous indiquait aussi une perception majoritaire (14/21) de l'augmentation des problèmes reliés à la santé mentale (démotivation, violence, dépression, absentéisme, etc.).

Une démarche de suivi a donc été élaborée et mise en œuvre par le comité santé sécurité. Cette démarche est basée sur le «modèle intégrateur» développé par Michel Vézina, un expert québécois enseignant à l'Université Laval, et utilisé largement par le comité santé-sécurité-environnement de la CSN dans les activités de formation en santé mentale et organisation du travail. Le cœur de ce modèle est la tension psychique vécue dans un milieu de travail. Stress, fatigue mentale sont des synonymes de tension psychique.

Les facteurs de risque et de protection contribuant à la qualité de vie au travail sont de plusieurs types: personnalité, habitudes de vie, compétences personnelles, réseau d'aide, environnement de travail. Nous avons choisi de cibler les facteurs de



Photo: Alain Chagnon

risques organisationnels (ex: travail répétitif, communication déficiente, ambiguïté, conflits de rôles, etc) et facteurs de protection (ex: autonomie décisionnelle, soutien social, etc.) reliés à notre travail en enseignement de niveau collégial.

Notre objectif général était de répondre à deux questions:

- Peut-on cibler des éléments du travail d'enseignement au niveau collégial qui contribuent à la qualité de notre santé mentale et donc, de notre vie au travail?
- Peut-on développer un outil pour aider les syndicats qui rencontrent ce type de problèmes? (Un baromètre de la santé mentale...???)

Nous avons donc mis sur pied un «atelier départemental» d'une journée et l'avons expérimenté en juin

avec deux groupes: formation générale (Vieux-Montréal) et formation technique (Saint-Hyacinthe).

Une partie de la matinée était consacrée à une présentation des notions reliées à la santé mentale au travail faite par Micheline Boucher, conseillère syndicale responsable de ce dossier au sein du Service des relations du travail de la CSN. Pendant le reste de la journée, les enseignants répartis en ateliers discutaient de leurs préoccupations à partir d'une grille d'animation, en sélectionnaient une qu'ils étudiaient en vue d'y apporter une solution. Une plénière permettait de partager nos conclusions tant sur les facteurs de risque ou de protection que sur l'outil lui-même, soit l'atelier. Le contenu de ces journées a été riche tant en quantité qu'en qualité d'informations.

Cet automne, les membres du comité santé sécurité de la FNEEQ présenteront à nouveau cette démarche lors des *Journées Bilan et perspectives en santé et sécurité au travail de la CSN* qui se tiendront les 17 et 18 octobre prochain à Trois-Rivières. Ils travailleront à la rédaction des constats et recommandations issus de ces ateliers. Un rapport touchant les mesures de prévention en santé mentale reliées à l'organisation du travail et les mesures susceptibles d'améliorer la qualité de vie au travail des enseignants devrait être présenté au conseil fédéral de décembre prochain. ▲

Enseigner, c'est susciter le dialogue chaque jour

Denis Labelle

Comité d'action internationale

Il est intéressant de se rappeler que le 5 octobre 1966, à Paris, la Conférence intergouvernementale spéciale sur la condition du personnel enseignant, réunie par l'UNESCO, en coopération avec l'OIT adoptait le texte suivant :

«L'éducation devrait viser dès les premières années passées à l'école au plein épanouissement de la personnalité humaine et au progrès spirituel, moral, social, culturel et économique de la collectivité, ainsi qu'à inculquer un profond respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Dans le cadre de ces valeurs, la plus grande importance devrait être accordée à la contribution qu'elle peut apporter à la paix, de même qu'à la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et entre tous les groupes raciaux ou religieux».

L'un des grands défis du XXI^e siècle consistera à mieux apprivoiser la diversité culturelle.

Toutes les sociétés sont pratiquement multiculturelles et le deviendront davantage si les tendances migratoires se confirment. L'actualité internationale suscite beaucoup de débats sur la capacité de l'éducation à promouvoir la com-

Cette année encore, l'Internationale de l'éducation célébrera la Journée mondiale des enseignants, le 5 octobre. La Journée mondiale des enseignants, créée en 1994 par l'UNESCO, a pour but non seulement de rendre hommage aux enseignants mais aussi de défendre leur statut et leurs revendications. Membre de l'IE, la FNEEQ invite ses syndicats affiliés à souligner cette journée.

préhension interculturelle et les valeurs démocratiques. Le XX^e siècle a été le théâtre d'énormes avancées en matière de scolarisation universelle. Mais tous ces progrès n'ont pas empêché la mort d'au moins 180 millions d'êtres humains assassinés intentionnellement par d'autres humains. Les dirigeants politiques, intellectuels, ingénieurs de l'armement et médecins tortionnaires responsables des grands massacres de l'humanité étaient pour la plupart

des personnes instruites. Si nous ne pouvons nier le rôle prépondérant de l'éducation et des enseignantes et des enseignants pour promouvoir les valeurs de tolérance, de respect, de dialogue et de compréhension, il est clair que l'é-

cole seule ne peut rendre le monde meilleur. La responsabilité des parents, des politiciens, des leaders d'opinion, des chefs religieux, des médias, etc. ne peut être éludée.

Afin de favoriser le respect, le dialogue et la compréhension, il est essentiel que les valeurs transmises par l'éducation insistent sur la valeur intrinsèque de chaque individu. Aucun individu, aucune culture, aucune communauté ne sont supérieurs ou n'ont davantage de droits que d'autres...

Nous, enseignantes et enseignants membres de l'Internationale de l'éducation, voulons une société où paix, démocratie, liberté, justice sociale, équité, tolérance, droits humains et solidarité seraient les maîtres mots. Nous voulons également que les femmes et les hommes du

**Enseigner, c'est
susciter le dialogue
chaque jour... c'est
aussi reconnaître
qu'apprendre
à vivre ensemble
n'est jamais acquis.**



3^e millénaire soient formés et informés pour être capables de comprendre la société dans laquelle ils vivent, y évoluer sans difficultés en étant aptes à faire des choix en toute connaissance de cause. En un mot, nous voulons que chaque être humain puisse mieux maîtriser son avenir, être un acteur et un créateur afin de contribuer au développement de la société dans tous ses aspects, politique, social, culturel et économique.

Le désaccord étant le propre du dialogue et de la vie en société, les individus doivent apprendre à ré-



soudre les conflits sans recourir à la violence et en conservant un respect mutuel. Nos modes de penser et d'agir n'ont pas de valeur d'universalité. Suspendre son jugement permet de se mettre à l'écoute de

l'autre et de chercher à comprendre, d'aller à la découverte des cadres de référence de l'autre, de se mettre à la place de l'autre pour tenter de voir les choses de son point de vue.▲

Des casseroles qui font du bruit...

Ah ! L'Argentine ! Le tango ! Au-delà des clichés, la réalité est cependant bien loin de cette musique fascinante. Élève modèle depuis une quinzaine d'années, citée en exemple, l'Argentine a fidèlement implanté les recommandations du FMI qui en a scrupuleusement accompagné l'exécution. L'économie nationale a été entièrement assujettie aux règles du marché et les industries nationales ont disparu. Importations sans restrictions, flexibilité totale du marché du travail, privatisations, déréglementation des prix, on connaît la rengaine. Les conséquences sont dramatiques et illustrent les affres des politiques néolibérales qui nous guettent. Attention, réagissons !

France Désaulniers

En Argentine, le chômage est aujourd'hui la première cause de pauvreté. Le phénomène de l'exclusion est grandissant et près de 40 pour cent de la population doit travailler au noir pour survivre. On estime à 400 pour cent la hausse du nombre de pauvres depuis quinze ans ! Près de 56 pour cent de la population vit sous le seuil de la pauvreté, dont un grand nombre d'enfants. Des millions de personnes sont confrontées quotidiennement à la faim.

En décembre 2001, le gouvernement procédait au gel des épargnes des particuliers dans les banques, limitait les retraits et procédait également à la dévaluation de la monnaie nationale, le peso, jusqu'alors à parité avec le dollar US. Les banques ont fermé leurs portes pendant plusieurs jours. Phénomène

particulier, les quelques jours qui ont précédé l'annonce officielle du gouvernement ont vu des milliards de dollars être transférés à l'étranger. Heureux ceux qui bénéficiaient de « sources bien informées », comme on dit !

Le ras-le-bol de la classe moyenne, une classe devenue presque virtuelle, allait s'exprimer vertement. Le 20 décembre 2001, au bruit assourdissant des casseroles que l'on martelait, des milliers de personnes envahissaient les rues afin de protester contre l'état de siège imposé par le gouvernement. La pression populaire a forcé le président Fernando de la Rúa à démissionner. Se sont alors succédé cinq présidents en douze jours... Le dernier en lice, nommé par l'Assemblée législative sans aucune légitimité est Eduardo Duhalde, péroniste, vice-président sous Carlos Menem, et principal artisan du plus important déficit de la province de Buenos Aires.

Francisco Nenna, de la Confédération des travailleurs argentins (CTA), rencontré alors qu'il participait au congrès de la CSN en mai dernier, souligne que cette crise a eu un effet catalyseur. La société civile s'est regroupée et a vite conclu à la nécessité d'unifier les forces populaires afin de créer une solution de rechange aux effets dévastateurs des politiques ultra-libérales. À l'instigation de la CTA, *le Front national contre la pauvreté* a été mis sur pied. Des actions d'envergure, tels grève nationale, manifestations, ateliers et formations se déroulent à travers tout le pays. Trois revendications sont mises de l'avant : contre la faim, contre le chômage et contre



Photo: Alain Chagnon

la pauvreté. Aujourd'hui, le troc représente une porte de sortie pour des millions de personnes qui se procurent vêtements et nourriture à travers les 8 000 clubs de troc mis sur pied à travers le pays.

Selon Francisco Nenna, la mobilisation reflète bien l'exaspération de la population et annonce la renaissance du mouvement social argentin puisque se joignent à la CTA des mouvements étudiants, des communautés autochtones, des organisations de droits humains, de chômeurs et de retraités.

Un Forum social mondial a eu lieu en Argentine à la fin du mois d'août dernier et démontrait de façon éclatante l'effervescence qui bouillonne au sein des organisations de la société civile. On y a notamment évoqué la victoire espérée de Lula aux élections présidentielles brésiliennes, qui soulève espoirs et ferveur, en Argentine comme ailleurs. Pendant quatre jours, les 500 personnes réunies à Buenos Aires ont discuté, échangé et esquissé les propositions qui seront portées à Porto Alegre en janvier 2003. ▲

La Politique d'éducation et de formation continue

Le 11 juin 2002, l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICÉA) conviait ses membres, amis et partenaires à un séminaire ayant pour objectif de prendre connaissance, d'échanger et de débattre de la Politique d'éducation des adultes et de formation continue. Plus de 40 personnes ont pris part aux débats.

Annick Gélneau

Chargée de projet à l'ICÉA

En guise d'introduction, et de façon à bien situer les débats, le directeur général de l'ICÉA, Bernard Normand, nous a amené à faire un détour historique présentant les étapes cruciales menant à l'adoption d'une politique gouvernementale d'éducation des adultes en 2002. Il a d'ailleurs comparé l'évolution de ce dossier à un tango, où les deux partenaires, le gouvernement du Québec et la société civile, ont connu de fortes tensions. Ainsi, du rapport de la Commission Jean en 1982 au projet de politique gouvernementale d'éducation des adultes de 2001, plusieurs moments forts ont permis de faire entendre la voix des organismes québécois oeuvrant en éducation et en formation des adultes, notamment l'ICÉA. Ces étapes ont aussi permis de nourrir et de bonifier les orientations gouvernementales en matière d'éducation des adultes. L'analyse de la po-



Photo: Michel Giroux

litique actuelle nous montre bien le chemin parcouru, mais aussi le chemin à parcourir.

Une demi-journée d'échanges et de débats

La demi-journée était divisée en trois blocs. Dans un premier temps, Daniel Baril, chargé de projet à l'ICÉA, a présenté la Politique et le Plan d'action qui l'accompagne.

Dans un deuxième temps, les participantes et les participants ont été invités à joindre une table de discussion dans l'objectif d'échanger leurs points de vue sur la Politique et son Plan d'action, d'indiquer les points qu'ils considèrent positifs et négatifs dans la Politique et de faire part de leurs attentes, de leurs souhaits et de leurs craintes à l'égard de son application et de son suivi.

Les tables de discussion portaient sur les quatre thèmes suivants :

- l'alphabétisation et la formation de base ;
- la formation liée à l'emploi ;
- l'éducation populaire et l'action communautaire ;
- la reconnaissance des acquis.

Finalement, en plénière, après un rapport de chacun des ateliers, les participantes et les participants ont été invités à échanger sur les éléments de la Politique et de son Plan d'action devant faire l'objet d'un suivi.

Un regard critique

Les participantes et les participants du séminaire ont émis un avis plutôt mitigé sur la Politique et son Plan d'action. Dans l'ensemble, ils accueillent favorablement l'existence de la Politique. Ils jugent qu'elle s'appuie sur des fondements qui pourraient permettre de déboucher sur une vision large et intéressante de l'éducation et de la formation des adultes au Québec. Toutefois, le Plan d'action vient, de façon importante, réduire et limiter la portée de ces fondements. Ce qui signifie un manque de cohérence entre la Politique et le Plan d'action et ce qui, selon plusieurs, correspond à un manque de transparence. Aussi, plusieurs personnes ont noté que la Politique ne s'appuie pas sur la Déclaration d'Hambourg,



Photo: Michel Giroux

mais en emprunte certaines définitions qui ne trouvent pas d'écho dans le Plan d'action. De plus, certains participants nous ont fait remarquer que les fondements de la Politique se situaient en deçà de ceux contenus dans le rapport de la Commission Jean.

De manière plus précise, plusieurs participantes et participants ont exprimé des critiques sur deux points. D'abord, on sent que, dans les deux documents, un glissement s'opère d'une vision large de l'éducation des adultes vers une vision utilitariste et économique, liée quasi exclusivement au développement de l'emploi et à la croissance de l'économie québécoise. La Politique et le Plan d'action priorisent l'adaptation de la main-d'œuvre dans une perspective de productivité et de rentabilité. La Politique n'aborde que très peu les besoins de formation qui se situent en dehors de ces champs spécifiques. Ainsi, l'éducation à la citoyenneté, à la santé, à la culture scientifique, etc. ne trouvent de réponse ni dans la Po-

litique ni dans le Plan d'action. À ce propos, plusieurs participantes et participants ont indiqué leur volonté que le ministère de l'Éducation joue un rôle de premier plan eu égard à la mise en œuvre et au suivi de la Politique afin d'apporter un équilibre par rapport au leadership actuel du ministère de l'Emploi.

Une seconde critique, découlant en partie de la première, s'est traduite par les interrogations suivantes : Qu'en est-il du projet de société qui

...faire reconnaître le rôle de l'éducation des adultes comme moteur du développement des collectivités québécoises

y est sous-jacent, de la vision d'avenir du développement du Québec, de la prise en compte du potentiel de toutes les Québécoises et de tous les Québécois ? La Politique et son Plan d'action reposent sur une conception individuelle et individualiste de l'éducation et de la formation des adultes. Il s'agit, pour les participantes et les participants du séminaire, d'un projet à court terme. Il est primordial que se renforce une vision d'avantage axée sur le développement endogène des collectivités et sur l'épanouissement de la population dans différentes sphères

de leur vie, en fonction de leurs besoins changeants et dans une perspective de justice sociale et de démocratie.

Plusieurs autres éléments, spécifiques à chacun des quatre thèmes abordés, ont été identifiés au cours du séminaire. Ils seront répertoriés dans un compte rendu qui sera disponible sous peu.

De grands absents

Les participantes et les participants du séminaire ont identifié plusieurs éléments qui brillent par leur absence dans la Politique.

- Quelle est la place des adultes en formation, notamment en regard des décisions qui les concernent ?
- Où sont les enseignantes et les enseignants ainsi que les formatrices et les formateurs ? Quel rôle seront-ils appelés à jouer ?
- Qu'en est-il de la formation des personnes en démarche vers l'emploi ?
- Quelle place spécifique réserve-t-on aux femmes ?

Le paradoxe d'une paie

L'entente de travail au niveau collégial et la majorité des conventions collectives des syndicats membres du regroupement privé définissent le versement du traitement annuel de l'enseignante ou de l'enseignant en vingt-six versements égaux payables à tous les deux jeudis. Le traitement salarial couvre donc une période de cinquante-deux semaines équivalant à trois cent soixante-quatre jours (52 semaines x 7 jours). Or, une année civile en compte plus ! Où sont donc passées les dernières journées ?

Céline T wigg

Coordonnatrice
du regroupement privé

Pour comprendre le phénomène, il faut établir une séquence de douze ans. Lors de la première année, le traitement annuel payé en vingt-six versements égaux couvre trois cent soixante-cinq jours, mais aura été versé après seulement trois cent soixante-quatre jours. Par la suite, le traitement annuel couvre pour :

■ l'an 2 :	1 jour _{an1}	+ 363 jours _{an2}
■ l'an 3 :	2 jours _{an2}	+ 362 jours _{an3}
■ l'an 4 :	4 jours _{an3} *	+ 360 jours _{an4}
■ l'an 5 :	5 jours _{an4}	+ 359 jours _{an5}
■ l'an 6 :	6 jours _{an5}	+ 358 jours _{an6}
■ l'an 7 :	7 jours _{an6}	+ 357 jours _{an7}
■ l'an 8 :	9 jours _{an7} *	+ 355 jour _{san8}
■ l'an 9 :	10 jours _{an8}	+ 354 jours _{an9}
■ l'an 10 :	11 jours _{an9}	+ 353 jours _{an10}
■ l'an 11 :	12 jours _{an10}	+ 352 jours _{an11}
■ l'an 12 :	14 jours _{an11} *	+ 350 jours _{an12}

* ajout d'une journée au calendrier civil par la présence d'une année bissextile à tous les quatre ans.

À titre d'exemple, le premier versement du traitement annuel de l'an 3 correspond à une période comprenant deux jours du calendrier civil de l'année précédente d'engagement et douze jours de l'année en cours puisqu'une période de paie couvre quatorze jours de calendrier civil.

Ainsi pendant l'an 3, un enseignant dont le traitement annuel serait fixé à 52 000 \$ recevrait vingt-six verse-



Photo: Alain Chagnon

ments de 2000 \$ chacun. Tous les versements devraient correspondre à une séquence de travail de l'an 3. Or, pour préserver les versements continus à tous les quatorze jours, la première rémunération de 2000 \$ s'établit à partir des deux dernières journées de vacances de l'année précédente. Elle ne peut donc correspondre entièrement à une séquence de travail de l'an 3. Et voilà le début de la confusion !

Ce chevauchement d'année civile et d'année scolaire jumelé à un traitement annuel rémunéré en vingt-six versements égaux font en sorte que la première paie de l'an 12 est reçue pendant les vacances de l'an 11. Cette rémunération est-elle une paie de vacances, une paie anticipée ou peut-elle même devenir une paie annulée ?

C'est ce dernier scénario qu'ont vécu au mois d'août dernier les enseignants du Collège Saint-Sacrement de Terrebonne qui ont vu leur versement du 22 août reporté quinze jours plus tard, malgré une proposition de l'exécutif syndical qui demandait à leur employeur de répartir le traitement annuel de la prochaine année scolaire en vingt-sept versements approximativement égaux.

Afin d'éviter une situation similaire, les comités exécutifs des syndicats membres des regroupements cégep et privé doivent demeurer attentifs quant au problème engendré par la répartition du traitement annuel en vingt-six versements égaux. ▲

Vers une nécessaire réorganisation du travail

Enquête sur les technologies de l'information et de la communication

Le comité école et société enquête au sujet de l'enseignement et des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Nous présentons ici dans un premier temps, les principales conclusions de l'investigation menée dans les cégeps, puisque celles touchant les universités et les établissements privés auront lieu au cours de l'automne.

Tiré du Rapport déposé au regroupement cégep

L'enquête était articulée autour de ces axes principaux : l'état de la situation actuelle dans les établissements concernant les plans de développement des TIC, les expériences tentées dans certains cours, l'utilisation des didacticiels dans les programmes de formation technique. On a apprécié la participation des enseignantes et des enseignants à la conception des plans locaux de développement informatique de même que les expériences pilotes réalisées dans les institutions, puis on a analysé l'état du matériel informatique utilisé, l'état du support technique apporté aux enseignantes et aux enseignants et finalement la qualité et la pertinence de la formation qui leur était offerte.

L'enquête révèle que l'intégration des TIC dans les cégeps relève



Photo: Alain Chagnon

d'abord et avant tout d'initiatives personnelles des enseignantes et des enseignants. Ces derniers sont en effet responsables de l'élaboration des contenus des moyens multimédias. Cette responsabilité relève de l'autonomie professionnelle et est souvent très lourde à porter, car la production des contenus à procédés numériques exige un temps considérable et cette production est parfois vécue comme une surcharge.

Les enseignantes et les enseignants utilisent couramment les supports multimédias, même si l'on n'en connaît pas précisément l'ampleur. Plusieurs hésitent à cause des contraintes qui y sont associées : changement des versions de logiciels, mise à jour constante de la technologie spéci-

fique aux programmes, performance du parc informatique, et le stress de dispenser un cours sans être certain que tout fonctionnera comme il se doit.

Très peu de temps pour se familiariser avec les nouveaux logiciels; peu de soutien du service informatique et changements réguliers des versions de logiciels ne favorisent pas l'intégration des TIC.

La grande majorité des enseignantes et des enseignants dispose de postes informatiques dans les locaux qui leur sont fournis par leur employeur de même que les logiciels qui y sont requis. C'est l'administration qui choisit les équipements même si à l'occasion les départements sont con-

sultés. Les commentaires émis ont tendance à prouver que les impératifs pédagogiques ne pèsent pas lourd lors de l'attribution du nombre de postes informatiques, ce qui se traduit par un nombre de postes accordés insuffisant. Certains com-

mentaires font état de la difficulté d'accès et de la désuétude de leur parc informatique.

Pour appliquer les TIC dans leur enseignement, les enseignantes et les enseignants ont accès à de la formation qui dans bien des cas ne répond pas toujours à leurs besoins. D'autres contraintes concernant le perfectionnement s'ajoutent, telles la difficulté d'obtenir de la formation de pointe en région, l'insuffisance

**Absence de soutien
et d'encouragement
pour le développement
de l'enseignement
intégrant les TIC.**

**Des décisions
administratives
qui ne tiennent pas
compte des demandes
et des besoins exprimés.**

des budgets accordés au perfectionnement, le temps disponible pour acquérir de la formation lorsque les personnes sont surchargées d'activités (entre autres, la révision des programmes). Par ailleurs, le manque criant de techniciens en informatique dans les collèges est mentionné très régulièrement. L'insuffisance marquée de soutien technique amène non seulement une augmentation de la tâche d'enseignement mais favorise grandement l'augmentation du stress, car on ne sait jamais si le système fonctionnera lorsqu'on en aura besoin.

Les contraintes que rencontrent les enseignantes et les enseignants affectent de façon significative leur tâche d'enseignement. Il faut apprendre les nouveaux logiciels, se mettre à jour avec les nouvelles versions des logiciels que l'on uti-



Photo: Alain Chagnon

lise déjà et qui souvent ont été complètement refondus, créer les instruments et les contenus des activités de formation et d'apprentissage ce qui entraîne inévitablement une augmentation très substantielle de la tâche d'enseignement.

Les programmes ne sont pas en reste. Les révisions de programme apportent leur lot de problèmes, e.g. l'imposition de nouveaux logiciels, les difficultés d'obtenir de la formation qui réponde aux besoins des enseignantes et des enseignants et

Les préoccupations des enseignantes et des enseignants exprimées relèvent de quatre ordres.

- de pédagogie : les TIC ne sont pas une panacée. Il faudra en examiner soigneusement les impacts quant à la relation pédagogique et les modes d'apprentissage des étudiantes et des étudiants et ne pas privilégier les méthodes et les techniques relatives au format de cours au détriment des contenus de savoir à transmettre,
- d'autonomie professionnelle : mesurer les impacts des TIC sur le perfectionnement et la répartition des ressources et sur la tâche individuelle. La perspective étant celle de voir à exercer notre contrôle sur l'organisation du travail enseignant ;
- de lutte à la précarisation des emplois : de supprimer les effets néfastes qui permettraient la fragmentation des emplois en de multiples fonctions qui mène à la précarisation ;
- de protection des emplois et d'ajustement des ressources : analyser l'alourdissement de la tâche généré par l'intégration des TIC en ce qui concerne la préparation des cours, l'encadrement étudiant et la formation requise.

**L'intégration des TIC
sera un succès le jour
où les enseignants
auront le support
technique nécessaire
pour les encourager
à les utiliser.
On doit y mettre
les ressources humaines
et matérielles et fournir
la formation adéquate.**

souvent, le manque de support administratif, pédagogique et technique. Cela laisse souvent les personnes qui s'investissent dans l'intégration des TIC pratiquement seules avec elles-mêmes. Cette enquête confirme donc ce que nous soupçonnions.

La FNEEQ est donc d'avis qu'une grande vigilance s'impose sur des points de grande importance qui sont soulevés par l'intégration des TIC : leur impact sur l'organisation du travail, le développement de l'encadrement et de l'apprentissage autonome, l'assujettissement des questions d'ordre pédagogique et de motivation professionnelle à la technologie et à l'adaptation des moyens multimédias à l'enseignement et la remise en cause du rôle important joué par la coordination départementale.

Les enseignantes et les enseignants sont sensibilisés et plusieurs sont déjà aux prises avec l'intégration des TIC par le biais des révisions des programmes, révisions qui favorisent grandement leur intégration dans l'enseignement. Il nous faudra tenir les débats syndicaux nécessaires sur toute la question de l'intégration des TIC car en plus d'être une question d'ordre pédagogique, c'est aussi une réorganisation du travail enseignant qui se pointe à l'horizon. ▲

Les fneeqeries

CAROLINE SENNEVILLE, vice-présidente responsable de l'action internationale et Robert Robitaille du comité école société participeront à une conférence organisée par la Confédération des éducateurs américains (CEA) en novembre prochain au Mexique. Ils y feront part des réflexions de la fédération au sujet de la gestion publique de l'éducation.

Le forum mondial de l'éducation en préparation !

Prélude au Forum social mondial, c'est sous le thème «Éducation et transformation: L'éducation publique dans la construction d'un autre monde possible» que se déroulera le Deuxième Forum mondial de l'éducation à Porto Alegre du 19 au 22 janvier 2003.

dans La tête de chaque enseignant sommeille un flic???

Il paraît! À en croire une récente créature de l'Assemblée nationale française qui, s'inspirant du crime «d'outrage à agent», vient d'inventer le délit «d'outrage à enseignant»! Pour le contrevenant, prison et forte amende possibles. Les syndicats progressistes français de l'enseignement ont fortement dénoncé cette dérive répressive de notre profession.

ANNIVERSAIRES On avait qualifié le phénomène d'éphémère... et pourtant! Les syndicats regroupant les chargé-es de cours sont toujours là et plusieurs célébreront des anniversaires marquants en 2002-2003: à l'Université du Québec à Montréal, on marquera 25 années, à l'Université du Québec à Rimouski 20 ans, à l'Université Laval 15 ans d'existence et à l'Université du Québec en Outaouais, 10 ans.

EN OUTRE, La question du rattrapage salarial est toujours d'actualité pour le syndicat des chargé-es de cours de l'Université Laval. En effet, ils n'ont pas obtenu de réponse convenable à leur demande afin d'obtenir un rattrapage équivalent à celui des autres syndicats de chargé-es de cours du Québec. Ils persistent et réclameront haut et fort leur bien. Le renouvellement de la convention collective est en cours et les négociations qui s'amorcent s'annoncent cruciales, sur cette question comme sur plusieurs autres!

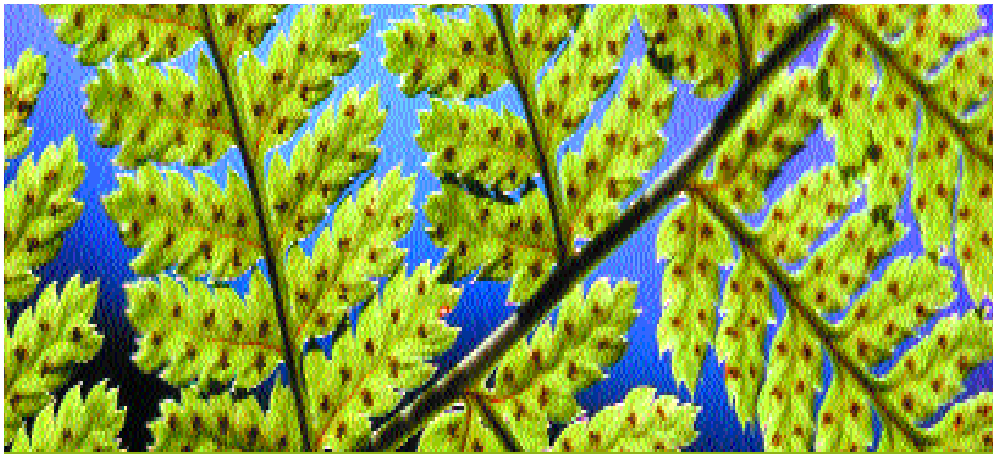
La commission de L'assemblée nationale a tenu une consultation sur «les fluctuations des clientèles dans les secteurs de l'éducation» La FNEEQ y a présenté son mémoire le 2 octobre. Elle y défend, entre autres, l'éducation accessible sur l'ensemble du territoire québécois. Le texte du mémoire est disponible sur le site de la fédération.



La fédération souligne le départ un fervent militant. Eh oui, Serge Chagnon a pris sa retraite en septembre dernier! Serge a siégé au bureau fédéral pendant quatre mandats en tant que représentant du regroupement privé. Enseignant en éducation physique depuis trente-six ans au Collège Antoine-Girouard à Saint-Hyacinthe, Serge a aussi occupé au sein de son exécutif syndical les fonctions de la trésorerie, puis de la présidence. Au fil des ans, il a été un fidèle participant aux diverses instances de la CSN. La FNEEQ tient à le remercier pour son implication et lui souhaite une belle retraite agrémentée de nombreux voyages.

sessions de formation dispensées à l'automne:

- 10 et 11 octobre 2002, session Règlements des litiges I offerte aux syndicats de l'ensemble de la fédération,
- le 21 et 22 novembre 2002, session assurances et régimes de retraite pour les membres des syndicats des regroupements privé et cégep.



**PROGRAMME
D'ASSURANCE
PRIVILÈGE**

COMME VOUS, NOTRE FORCE C'EST D'ÊTRE MEMBRE D'UN GROUPE

Nous partageons une même nature, celle de mettre en
commun nos forces. De là est né un lien privilégié
avec votre regroupement. Une union qui nous permet
de vous faire une offre exclusive et très avantageuse !

Mentionnez que vous êtes membre de la FNEEQ
et profitez de 5% d'économie
sur votre assurance automobile et de
10 % d'économie sur votre assurance habitation.

Demandez-nous une soumission, sans obligation de votre part,
et courez la chance de gagner
l'un des 2 prix mensuels de 1 200\$ d'essence.

**Composez le : (514) 906-2208
1 800 322-9226**



Règlements du concours disponibles au
www.lacapitale.com

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

SÛR ET DIRECT

Le seul assureur à vous offrir
la sérénité du programme C

